ORDRE DES MEDECINS COTE D'OR

BREVE SPECIALE OCTOBRE 2023

VOTRE CONSEIL DEPARTEMENTAL TIENT A VOUS RELAYER CES DEUX COMMUNIQUES DU CONSEIL NATIONAL AUQUELS IL ADHERE COMPLETEMENT

Le CDOM 21 SERA TOUJOURS A L'ECOUTE DE VOS DIFFICULTES ET SE TIENT PRET ET DISPONIBLE POUR ECHANGER AVEC VOUS.

Etre à l'écoute des médecins pour améliorer le système de santé

L'Ordre des médecins souhaite rappeler l'importance d'être à l'écoute des médecins pour améliorer le système de santé français
Le système de santé français est malmené depuis des années. L'Ordre des médecins rappelle qu'il est nécessaire d'écouter les besoins des professionnels qui sont sur le terrain et attendent des pouvoirs publics une prise de conscience des revendications de l'ensemble des médecins.

Améliorer le système de santé français passe par la compréhension des besoins des professionnels de santé. Nous le rappelons sans cesse ; pour répondre aux problématiques, il faut s'unir, s'écouter et co-construire la santé de demain avec les pouvoirs publics, les professionnels de santé, et le patient qui doit être au cœur de son parcours de soins. L'Ordre des médecins se positionne comme partenaire du changement, engagé pour le bien-être de la profession et l'accès aux soins pour l'ensemble de la population.

Les médecins ont besoin d'être entendus, encouragés et soutenus. Répondre aux demandes des médecins, c'est améliorer leurs conditions de travail, leur apporter une confiance totale et donc augmenter l'attractivité de la profession. Le système de santé a besoin d'eux, de

leur expertise médicale, de leur présence sur le terrain pour répondre aux mieux aux problématiques d'accès aux soins.

Mesures coercitives de la proposition de loi VALLETOUX

Le Cnom alerte sur les mesures coercitives de la PPL Valletoux visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels
Alors que la proposition de loi dite Valletoux visant à renforcer l'accès aux soins en instaurant la confiance envers les professionnels de santé poursuit son parcours législatif au sein de la commission des affaires sociales du Sénat, le Conseil national de l'Ordre des médecins alerte sur les mesures coercitives risquant d'aggraver l'accès aux soins.

L'Ordre des médecins s'oppose fermement à certaines orientations pressenties par le projet de loi :

- Contre des mesures d'inscription automatique aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) , qui pourraient contourner la coordination par le médecin du parcours de soins, pierre angulaire pour libérer du temps médical et améliorer tant l'accès que la qualité des soins
- Contre la coercition à l'installation des médecins après leurs études, qui conduirait au désengagement un peu plus encore des médecins vis-à-vis de l'exercice libéral

L'Ordre s'interroge par ailleurs sur le principe d'une responsabilité collective avec d'autres professionnels de santé vis-à-vis de l'amélioration de la santé de la population de ce territoire et de la prise en charge de l'accès aux soins

La désertification médicale et les difficultés d'accès aux soins ne peuvent se résoudre par des mesures aggravant la perte d'attractivité de certains territoires, de certaines spécialités médicales et de certains modes d'exercice .